

TC : Nouvelles restrictions à venir pour les fidèles du diocèse de Grenoble

Author : Summorum Pontificum

Categories : [Communiqué](#), [Divers summorum](#), [Documents](#), [En Une](#), [Informations](#), [Summorum Pontificum](#)

Date : 17 novembre 2021

Mgr Guy de Kérimel, évêque de Grenoble, vient de publier un décret sur l'application du Motu Proprio dans son diocèse à partir du 1er septembre 2022. La messe traditionnelle sera désormais célébrée dans le diocèse par des prêtres célébrant aussi la messe dite de Paul VI et notamment un dimanche par mois où la messe traditionnelle ne sera plus célébrée laissant place à une messe de Paul VI en latin pour la communauté de fidèles de Saint-André à Grenoble. Les baptêmes d'adulte et confirmation ne seront célébrés que selon les livres liturgiques actuels. Très concrètement, il est difficile de penser que les deux prêtres de la Fraternité Saint-Pierre en mission dans le diocèse depuis 2017 (à Grenoble et à Vienne) pourront être maintenus.

Dans sa lettre aux fidèles, il explique ce qui suit :

On ne peut pas bloquer la Tradition, on ne peut pas remettre en cause l'œuvre de l'Esprit Saint dans l'Eglise à travers le Concile Vatican II. Mais on peut regretter les errements liturgiques de l'après-concile, qui ont provoqué un repli sur la forme liturgique ancienne, comme on peut comprendre qu'il faille du temps pour entrer

pleinement dans la « lex orandi » de l'Eglise.

Il revient à chaque évêque, dans son diocèse, de mettre en œuvre le Motu Proprio du Pape François qui nous situe dans la vraie Tradition de l'Eglise. Ayant reçu de la part de nombreux fidèles attachés au missel de 1962 l'assurance qu'ils ne rejetaient pas la messe de St Paul VI et qu'ils y participaient à l'occasion, en y communiant avec ferveur, j'ai donc décidé d'instaurer, une fois par mois, à la collégiale St André, une messe en latin selon le missel de St Paul VI ; les autres dimanches, la messe restera célébrée selon le missel de 1962. Le prêtre chargé de la communauté de St André sera donc un prêtre s'engageant formellement à célébrer aussi avec le missel de St Paul VI. Cette décision est dans l'esprit du Pape Benoît XVI qui, dans sa lettre aux évêques de 2007, écrivait : « pour vivre la pleine communion, les prêtres des communautés qui adhèrent à l'usage ancien ne peuvent pas non plus, par principe, exclure la célébration selon les nouveaux livres ».

[Décret de Mgr de Kérimel](#)

Nous l'écrivons depuis plusieurs mois, les évêques français rajoutent de l'huile sur le feu... ils prennent le risque d'une rupture majeure avec une partie du peuple chrétien. Ce sujet du Motu Proprio paraît être devenu le dossier le plus important de beaucoup de diocèses alors qu'il faut le dire les églises se vident, les affaires de mœurs du clergé ont été très mal gérées et enfin les évêques ne veulent pas voir le désastre de la perte de la Foi d'une écrasante majorité de ceux qui se disent encore catholique.